

## Séance du 16 novembre 1933.

La séance est ouverte à 14<sup>h</sup> 15 sous la présidence de M. Chapsal. Sont présents : M.M. Beaumont, Lanciau, Auguste Moumie.

M. Bergeon est désigné comme rapporteur du projet 509 de 1933, concernant les agents militaires, officiers de réserve. Le Président donne lecture d'une lettre du ministre de la Guerre demandant que le Sénat modifie le projet adopté par la Chambre, pour favoriser les agents déjà décorés de la médaille militaire. Approbation.

Le Président lit ensuite le rapport de M. Bergeon sur le projet de loi concernant les combattants volontaires (570 de 1933). La Commission est d'avis d'approuver le texte voté par la Chambre, malgré l'amendement de M. Dhommeyre, et en plein accord avec le Président de la Fédération des combattants volontaires.

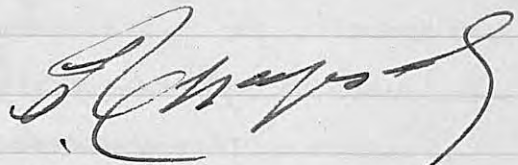
La Commission, ensuite, ne veut pas examiner la proposition concernant le cinquantième de la mort de Gambetta (469 de 1933). Il appartiendra au ministre de l'Éducation nationale de déposer un projet s'il le juge bon.

Puis la Commission examine le projet qui avait été rejeté par le Sénat le 6 juillet 1933, concernant les ouvriers et employés des différentes industries. M. Chapsal lit le compte-rendu de son intervention du 7 juillet, et l'approbation du Sénat de

reprenne ce projet après le délai réglementaire de trois mois. La Commission approuve mais décide d'attendre que le gouvernement décide à nouveau le projet pour y donner suite.

Enfin pour le projet (225 de 1933) concernant les militaires des Réserves, M. Laucein agit à la Commission des finances pour que celle-ci donne son avis le plus rapidement possible.

Le Président :



Séance du 12 juin 1934.

La séance est ouverte à sous la présidence de M. Chapsal. Sont présents M.M. Bergeon, Carrez, Laucein et Mourie.

M. Bergeon lit son rapport sur le projet de loi n° 312 concernant des décorations à attribuer sans traitement aux réserves des forces aériennes. Il conclut favorablement.

Enant aux combattants volontaires de l'aéronautique (projet n° 313), la Commission se rallie aux conclusions de M. Bergeon et suivra les propositions initiales du gouvernement dont les contingents avaient été augmentés engagièrement par la Chambre des Députés. L'affaire demeure à l'instruction, M. Bergeon devant demander des expli-